

Tous les droits sont réservés par

Les index de tous les catalogues

Vallérystal, c'est fini ?

R. L. du 14 mars 1991

Vallérystal, c'est fini ?

La longue histoire d'amour entre Vallérystal et le cristal a peut-être bien connu son épilogue hier. Face aux difficultés, le directeur de l'entreprise proposait un énième plan de sauvetage. Les employés, plus payés depuis deux mois, l'ont rejeté...

M. Jean Favot, tout à fait à droite sur la photo, a tenté d'expliquer ses projets au pesonnel de la cristallerie



Dramatique en trois actes hier à Vallérystal. Un scénario douteux dont les infortunés acteurs étaient les employés de la cristallerie. Des salariés amers, désabusés, devant les soubresauts qu'a connu leur entreprise depuis quelque temps : notamment depuis deux mois, où aucun d'entre eux n'a plus touché le moindre traitement. Difficile à supporter. Face à ses employés, M. Jean Favot, le gérant de l'entreprise, a réalisé un court exposé, suivi d'un vote. Par-delà les mots et les formules toutes faites contenues dans le texte, il s'agissait bien d'une seule question posée aux salariés de Vallérystal : «Etes vous prêts à me suivre dans mon plan de survie de l'entreprise ?» La réponse des employés : non à l'unanimité des seize votants. La fin de Vallérystal ? Voyons d'abord les faits.

Deux mois sans salaire

«Notre profession a subi des méventes du fait de la guerre, et notre trésorerie - qui était faible - a fondu». Des propos tenus lors de sa déclaration liminaire par M. Jean Favot devant les seize salariés de Vallérystal. Une situation intenable qui a eu pour conséquence - toujours selon le gérant - de ne pas pouvoir «régler les salaires de janvier et février».

Là où l'affaire se corse singulièrement, c'est lorsque l'on aborde le côté financier de l'affaire. La parole à

Jean Favot : «Nous avons prévu cette défaillance, c'est pourquoi nous avons décidé une augmentation de capital». Un apport de liquidités qui devait permettre à l'entreprise la réalisation d'un catalogue et le lancement de la commercialisation à l'échelon européen».

Une opération financière qui se monte à 5 MF dont 4 - d'après M. Favot - ont été réunis. Quant au million de francs restant, le gérant de l'entreprise a fait appel à des «organismes bancaires» pour le financer. Pour l'heure, les banques n'ont pas encore fait connaître leur décision, mais l'une d'elle, la «Lordex» devrait le faire incessamment.

Mais cette mesure financière n'était pas la seule composante du plan proposé par le gérant de Vallérysthal. En effet, celui-ci proposait également d'effectuer une campagne de vente promotionnelle : pour 250 F d'achats, une ristourne de 100 F serait faite aux acheteurs qui pourrait ensuite réinvestir cette somme sous forme d'action de Vallérysthal. Astucieux certes, mais sûrement pas la panacée...

De plus, il entraînait dans les projets de M. Jean Favot de «réaliser un roulement du personnel, avec la présence de trois verriers et d'une vendeuse jusqu'à ce que les salaires en retard soient payés». Un «expédient» auquel n'ont pas souscrit les seize salariés de Vallérysthal réfutant en bloc les propositions de leur patron.

Assez de paroles

Insensibles à cette tentative de sensibilisation, les employés ont leurs propres raisons. D'une part, la lassitude de ce genre de situation ; une employée s'en ouvre: «Les salaires ne sont jamais versés à la date prévue ; acomptes au coup par coup, mais rien de fixe»... La coupe a débordé avec les deux derniers salaires impayés... Le sentiment partagé par les employés de l'entreprise est désormais fait à la fois de défiance à l'égard de leur patron, mais également de nostalgie. Un état d'esprit résumé par une autre employée: «Nous aurions pu nous en sortir en restant «petits et pauvres» mais sûrement pas avec des grands mots»...

La question de confiance posée par Jean Favot a ses salariés, n'a donc pas connu un écho favorable. Vallérysthal n'a jamais été aussi proche du dépôt de bilan. Une liquidation qui devrait intervenir des prochains jours... à moins que les organismes bancaires ne décident de soutenir l'entreprise... Là se poserait un autre problème : celui de la vente des productions... M. Jean Favot croit dur comme fer à la compétitivité du «cristal incassable» mis au point au sein de son entreprise : le problème, c'est qu'il est bien le seul pour l'instant.

Passons au 3 avril 1991

